UNIVERSITÉ DE FRANCE.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE STRASBOURG.

LA THÉORIE DU CULTE

D'APRÈS CALVIN.

Δίδαξον ἡμᾶς προσεύχεσθαι.
Luc XI, 1.

R. UNIV. BIBLIOTHEEK LEIDEN

THÈSE

PRÉSENTÉE

à la Faculté de Théologie protestante de Strasbourg,

ET SOUTENUE PUBLIQUEMENT

le août 1869, à heures du soir,

POUR OBTENIR LE GRADE DE BACHELIER EN THÉOLOGIE,

PAR

EDMOND STERN,

DE STRASBOURG.

STRASBOURG

TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN, PLACE SAINT-THOMAS, 3

1869

FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE STRASBOURG.

M. BRUCH ✻, Doyen de la Faculté.

MM. BRUCH ✻,
REUSS ✻,
SCHMIDT ✻,
COLANI,
LICHTENBERGER,
SABATIER,
} Professeurs de la Faculté.

M. SCHMIDT ✻, Président de la soutenance.

MM. SCHMIDT ✻,
COLANI,
SABATIER,
} Examinateurs.

R. UNIV. BIBLIOTHEEK LEIDEN

La Faculté n'entend ni approuver ni désapprouver les opinions particulières au candidat.

LA THÉORIE DU CULTE

D'APRÈS CALVIN.

Δίδαξον ἡμᾶς προσεύχεσθαι.
Luc XI, 1.

Introduction.

Il nous faut, avant tout, justifier le titre de notre travail. Nous parlons d'une théorie du culte d'après Calvin; mais on pourrait se demander à bon droit : Calvin en avait-il une? Si l'on considère qu'il n'a pas écrit un seul traité complet sur notre sujet, qu'il n'en parle qu'en passant dans sa correspondance lorsqu'une Église ou un prince a recours à lui dans quelque difficulté, qu'il lui consacre à peine quelques pages dans l'*Institution chrétienne*[1], on pourrait conclure que le culte n'occupait qu'une place secondaire dans son système, que le renouvellement de la doctrine absorbait toutes ses forces.

Cependant, si nous examinons attentivement les frag-

[1] Ce fait, joint à celui que nous ne connaissons aucun ouvrage ou traité sur notre sujet, en a été l'une des principales difficultés. Nous n'avons pu suivre que les notes de Henry, dans sa *Vie de Calvin*, les autres ouvrages étant incomplets ou contenant des erreurs réfutées par les citations de Calvin lui-même. Ce n'est donc qu'à titre d'*essai* que nous soumettons à nos juges notre travail, dont nous sommes le premier à reconnaître et à sentir les imperfections.

ments épars qu'on peut recueillir dans ses écrits, nous remarquons sans peine qu'ils ne sont que l'expression incomplète d'une pensée-mère d'où ils sont émanés. Malgré la différence du temps ou des besoins, malgré les circonstances auxquelles le réformateur devait se plier, nous ne rencontrons jamais de contradictions dans ses conseils : ses convictions, fruits aussi bien de l'expérience que de la pensée indépendante, percent à travers les applications les plus diverses ; elles prouvent que s'il avait pris au sérieux l'avertissement de saint Paul : « L'exercice corporel est utile à peu de chose; mais la piété est utile à toutes choses, ayant la promesse de la vie présente et de celle qui est à venir[1] ; » il a néanmoins dirigé sur le culte une partie de son activité, pour en déterminer l'essence et en régler les applications.

Peut-on penser, en effet, qu'un esprit aussi logique que l'était Calvin pût ignorer ou laisser de côté l'un des moments les plus importants de la vie de l'Église, celui même qui affirme et entretient son existence, celui par lequel on peut agir sur elle ? Non, le culte a été, il devait être l'une des principales préoccupations des réformateurs, c'est par lui, c'est en partie à cause de lui, qu'ils s'étaient détachés de l'Église de Rome : c'est lui seul qui peut montrer que la doctrine nouvelle est vivante et active, qu'elle peut produire la conviction et, ce qui plus est, le sacrifice; il devait naturellement devenir un champ d'études et de controverse pour les réformateurs comme pour les Églises; il faut que Calvin ait trouvé une place pour lui dans son système, que les conseils qu'il donne ne soient pas dus à

[1] 1 Tim. IV, 8.

une impression ou à une inspiration momentanée, mais qu'ils soient l'application d'un plan tracé d'avance et lié dans toutes ses parties. Aussi, bien que la démonstration ne puisse être donnée que dans le cours même de notre travail, croyons nous ne pas nous tromper en parlant dès l'abord d'une théorie du culte d'après Calvin.

Le caractère commun à toutes les institutions et à tous les systèmes issus de la Réforme, c'est l'opposition à l'Église de Rome, à son principe, à son esprit, à ses pratiques. Ce fait est déjà visible dans la période où les réformateurs avaient encore l'espoir d'agir sur elle, de faire pénétrer dans son sein un souffle nouveau, de l'amener à la conscience de sa chute et au désir d'une restauration. Dans la suite, quand, repoussés comme hérétiques, ils mirent la main à l'œuvre pour construire ailleurs un édifice qui fût en rapport avec leurs convictions (c'est-à-dire plus conforme à ce que demande l'Écriture sainte), l'opposition grandit encore. Elle se dessine aussi nettement que possible dans le système tout entier de Calvin; il n'y a pas de page dans l'*Institution chrétienne* où il n'attaque pas au moins indirectement, les principes romains; la plupart de ses traités ne sont qu'une polémique ardente contre les doctrines catholiques. Mais c'est contre le culte surtout qu'il s'élève avec véhémence : il montre combien il est corrompu, combien il peut et doit nuire: les prescriptions humaines n'ont-elles pas renversé la loi divine? les cérémonies vaines et inutiles ne mettent-elles pas un sacrifice imaginaire, que Dieu rejette, à la place de l'obéissance, à laquelle seule il prend plaisir? Calvin va plus loin : il montre que le principe chrétien

lui-même a été faussé, que c'est de là que découlent les funestes conséquences que nous avons sous les yeux. Il est indispensable pour nous d'étudier les convictions de Calvin sur le culte catholique; elles jettent une vive lumière sur le nouveau culte qu'il a donné à l'Église réformée, en suivant les enseignements de la parole divine [1].

PREMIER CHAPITRE.

CALVIN ET LE CULTE ROMAIN.

Parmi les traités qui parlent du culte catholique, le plus systématique porte le titre : *De necessitate reformandæ Ecclesiæ.* Nous suivrons l'argumentation de cet opuscule, et nous la compléterons par les données que nous fournissent l'*Institution chrétienne* et quelques autres écrits.

Toutes les parties du culte catholique deviennent tour à tour l'objet des critiques de Calvin. Commençant par le culte des saints, il lui reproche de détourner de Dieu les regards des hommes. « Les catholiques, il est vrai, prétendent reconnaître en Dieu l'auteur de tous les biens dont il les comble; mais, de fait, ils le dépouillent de la plus grande partie de la gloire qui lui revient, car ils revêtent les saints des attributions dont ils dépouillent le Tout-Puissant, et donnent pour ainsi dire des collègues au Très-Haut pour l'assister dans ses

[1] Nous ne parlerons pas ici de toutes les cérémonies catholiques combattues par Calvin, mais seulement de celles qui ont eu par contraste une influence sur la formation du culte réformé.

œuvres. De cette manière, ils donnent raison au proverbe populaire qui dit : on ne distingue plus le Seigneur parmi ses apôtres, car on a élevé ces derniers à une si grande hauteur que la gloire de Christ en est écrasée ou tout au moins obscurcie[1]. » En effet, une des causes principales qui a donné naissance au culte des saints, c'est l'idée que Dieu est si éloigné de nous que nous ne pouvons pas l'approcher à moins qu'un patron ne nous conduise à lui. Cette idée ne vit pas seulement dans le peuple, elle est partagée et soutenue par ceux qui sont appelés à le diriger. Chacun choisit son patron selon son bon plaisir : l'un en appelle à Marie, l'autre à Paul, le troisième à Pierre. Qu'en résulte-t-il ? Christ est négligé, et si une fois l'un ou l'autre s'adresse à lui directement, ne s'en étonne-t-on pas comme de quelque nouveau prodige? Il est vrai qu'on ne veut invoquer les saints que pour leur demander le secours de leurs prières ; mais le plus souvent cette restriction est oubliée ; on n'adore pas les saints autrement que Christ lui-même[2]. « Il y en a même qui disent que Christ est médiateur de la rédemption, les fidèles, de l'intercession. Comme si Christ, s'étant acquitté d'une médiation temporelle, avait remis l'office éternel et à ja-

[1] *Corpus Reformatorum*, vol. XXXIV. *Joannis Calvini opera quæ supersunt omnia*, éd. Baum, Cunitz, Reuss, v. VI. Brunsvigæ 67 : *Supplex Exhortatio ad Cæsarem Carolum Quintum de necessitate reformandæ Ecclesiæ*, p. 461.

Cf. *Joannis Calvini, Tractatus theologici omnes*, Genev. 1612. *De vitandis superstitionibus quæ cum sincera fidei confessione pugnant*, p. 505.

[2] *De necess.*, ouvrage cité, p. 480. — *Institution de la religion chrétienne*, par Jehan Calvin, Paris 1859, t II., liv. III, chap. 20, § 22, p. 214 et 215.

mais perdurable sur ses serviteurs. C'est un bel honneur qu'ils luy font de luy départir une si petite portion de l'honneur qui luy est deu[1]. »

Mais il y a plus encore : la loi fondamentale de la prière, c'est que nous ayons la certitude que toute prière faite avec foi sera exaucée[2]. Peut-il en être de même pour les prières adressées aux saints? Non, car ce n'est qu'à l'intercession de Christ que l'exaucement est promis[3]. Dans le Nouveau Testament l'Esprit de Dieu a mis un soin particulier à nous enseigner comment nous devons prier; mais où nous autorise-t-il à chercher du secours auprès des saints? Nous trouvons beaucoup de prières dans l'Écriture sainte; il n'y en a pas une seule qui nous en fournisse un exemple. Qu'on ne nous parle pas de la formule employée dans l'Ancien Testament : Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, car par là les Israélites pieux entendent simplement rappeler à Dieu l'alliance conclue avec les pères, et encore cette alliance n'était mentionnée que parce qu'elle n'était pas encore réalisée par Christ[4]. Quelle folie d'abandonner la forme véritable de la prière, celle que Dieu nous enseigne, et d'avoir recours à l'intercession des saints, sans qu'aucune doctrine nous y autorise! Quelle folie de vouloir baser la prière sur un autre fondement que celui de la parole divine! En agissant ainsi, on lui enlève et son sens et sa force.

Passant ensuite au culte des images et des reliques,

[1] *Inst. chrét.*, ouvrage cité, liv. III, chap. 20, § 20, p. 213.

[2] *Inst. chrét.*, liv. III, chap. 20, § 5 et 11, p. 198, 203.

[3] *De necess.*, ouvrage cité, p. 462.

[4] *De necess.*, l. c., p. 481. *Inst. chrét.*, III, chap. 20, § 25, ouvrage cité, p. 217.

Calvin montre que ce dernier n'est autre chose qu'une idolâtrie déguisée qui matérialise l'idée de Dieu. Chose singulière! d'accord avec les réformés, les catholiques condamnent l'idolâtrie et la considèrent comme un crime odieux, et cependant ils maintiennent la vénération des images, comme si *vénération des images* était autre chose que la traduction du mot grec qu'ils rejettent avec horreur[1]. Quelle différence y a-t-il en effet entre le culte païen et celui des images? n'adore-t-on pas de part et d'autre Dieu sous des formes sensibles? ne se prosterne-t-on pas devant les images comme si Dieu lui-même était présent[2]? Si l'on ne croyait pas que la vertu et la grâce divines sont attachées à la statue ou à la peinture, aurait-on recours à ces objets chaque fois qu'on veut prier? Et quels ne sont pas les honneurs qu'on leur rend! On les orne de fleurs et de couronnes, on les couvre de riches vêtements, on brûle devant elles de l'encens, on les porte en triomphe, on accourt des contrées les plus éloignées pour se prosterner devant une statue, bien qu'on en ait de semblables chez soi. Tout le monde est rempli de ces abus[3]. — Il est vrai qu'ici aussi on fait une distinction: on ne met pas les images sur le même rang que Dieu; on les honore, tandis qu'on vénère la Sainte-Vierge et qu'on adore Dieu. Mais où est l'homme du peuple qui puisse faire une pareille distinction[4]? Ce que saint Augustin a dit est et reste vrai: « Personne n'adorerait les images, s'il ne croyait pas être entendu d'elles[5]. »

[1] *De necess.*, ouvrage cité, p. 475.
[2] *De necess.*, p. 476.
[3] *De necess.*, p. 476.
[4] *De necess.*, p. 463.
[5] Même ouvrage, p. 476.

Et maintenant, y a-t-il quelqu'un qui pourrait nier que l'Écriture, loin d'approuver un culte pareil, s'y oppose presque à chaque page?

Jusqu'ici Calvin a combattu des principes qui rappellent le paganisme; maintenant il passe à un autre défaut du culte catholique, non moins dangereux à son avis. Nous voulons parler du grand nombre de prescriptions légales, des cérémonies extérieures, des jeûnes, des pèlerinages, enfin de tout ce qui ramène au sein de l'Église les coutumes et l'esprit du judaïsme[1]. Après avoir montré que les prophètes ont déjà insisté sur la nécessité d'un culte spirituel qui ne s'arrête pas à la lettre de la loi (tout en laissant subsister le cérémoniel que Dieu avait institué), Calvin s'attache à l'autorité de saint Paul et prouve par les passages Gal. IV, 3 et suiv., et Col. II, 4, 14, 17, que la loi est abolie, que l'ombre a cessé du moment que Christ a paru. Il importe de distinguer entre l'Ancien et le Nouveau Testament; car les cérémonies qui alors étaient nécessaires sont nuisibles aujourd'hui. Pourquoi, s'écrie Calvin, pourquoi irions-nous inventer une nouvelle servitude, quand Dieu a délivré l'Église de celle qu'il lui avait imposée? Pourquoi reproduirions-nous celle que Dieu lui-même a renversée[2]?

Mais les pratiques extérieures ont encore un autre défaut, plus grave que le précédent, c'est celui de faire négliger le culte du cœur. On pourra imposer aux hommes des observances dures et pénibles, les astreindre à des pratiques rigoureuses et les soumettre au joug de la loi tant que l'on voudra, il n'y a pas

[1] *De necess.*, p. 463.

[2] *De necess.*, p. 478.

d'obligation qu'ils ne supportent aisément, pourvu qu'il ne soit pas question de régénérer le cœur. Il est évident que rien n'effraie l'esprit humain autant que la vérité spirituelle que l'Église a comme ensevelie sous un splendide appareil. Tout homme sent qu'il doit un culte à la majesté divine, mais au lieu de s'efforcer de le lui rendre avec pureté, il cherche des voies détournées, il cache sous des cérémonies extérieures la malice de son cœur, il oppose à Dieu l'obéissance de son corps comme un mur, afin que le cœur ne soit pas obligé de s'approcher de lui Aussi quelle n'est pas sa douleur quand on lui arrache ces subterfuges, il verse des larmes amères quand on le retire de ces cachettes, où il croyait se jouer impunément de Dieu, pour le conduire en une pleine lumière, où toute excuse est désormais impossible[1].

Mais toutes ces erreurs n'égalent pas celles qui sont contenues dans la cérémonie centrale du culte catholique, la messe. Aussi est-ce elle que Calvin attaque avec le plus de véhémence.[2] Il montre que tandis que les sacrements et tout spécialement la Sainte-Cène nous avaient été donnés pour nous rapprocher de Dieu, pour l'honorer et lui offrir des actions de grâces, la messe nous détourne de lui, parce qu'elle abolit l'institution de Christ. Christ, en effet, devait être le centre du culte comme de la religion, son sacrifice devait avoir une valeur éternelle et nous donner la paix et la rémission des péchés; au lieu de cela, la messe renouvelle sa mort

[1] *De necess.*, p.479.

[2] *Inst. chrét.*, liv. IV, chap. 18, ouvrage cité, p. 550 et suiv. — *De vitandis superstitionibus*, ouvrage cité, p. 506 et suiv. – *Petit traité.* C. R. v. XXXIV: p. 552 et suiv. — *De vera ecclesiæ reformandæ ratione*, ed. Gen. 1612, p. 337 et suiv.

comme si elle était insuffisante, et met à la place de la victime pure et sans tache des prêtres « qui sont subroguez à Jésus-Christ comme successeurs et vicaires : par laquelle subrogation non-seulement ils dépouillent Jésus-Christ de son honneur, et luy ravissent sa prérogative de prestrise éternelle; mais ils s'efforcent de le déjetter de la dextre de son Père : en laquelle il ne peut estre assis immortel, qu'ensemblement il ne demeure prestre éternel, afin d'intercéder pour nous[1].» En mettant cent mille sacrifices à la place d'un seul, on tend à ensevelir et à supprimer la Passion de Christ, par laquelle il s'est offert lui-même. On dit bien que ce ne sont pas divers sacrifices, que la messe ne fait que renouveler le sacrifice unique de Christ: mais qui ne voit pas que ce sont là des subterfuges, que le peuple au moins comprend tout autrement? C'est ainsi que la loi divine est renversée. «La Cène, en effet, est un don de Dieu, lequel devait estre prins et receu avec action de grâce : et au contraire ou feind que le sacrifice de la messe est un payement qu'on fait à Dieu lequel il reçoyve de nous en satisfaction[2].» C'est là une ingratitude visible. La Cène devait être en outre un lien pour les frères, ils ne devaient jamais la célébrer qu'en commun; au lieu de cela on a institué les messes privées, auxquelles personne ne communie; Christ donne libéralement et sans argent ce qu'il offre, le clergé, par contre, vend ses biens à prix d'argent. — Quant au rite enfin, qui ne voit pas qu'on s'est écarté des prescriptions des Saintes-Écritures, en substituant de vaines cérémonies aux paroles de Christ? En retirant le calice aux laïques,

[1] *Inst. chrét.*, IV, chap. 18, § 2, ouvrage cité, p. 551.

[2] *Inst. chrét.*, I, IV, chap. 18, § 7, ouvrage cité, p. 555.

en instituant les messes de morts, l'adoration du Sacrement, les processions, ne renverse-t-on pas les institutions de Christ?

Ces critiques nous mènent d'elles-mêmes à un autre abus, le dernier que Calvin relève. « Christ, dit-il, veut que nous célébrions la Cène en mémoire de lui, annonçant sa mort avec louanges et actions de grâces. Comment cela se peut-il faire en la messe, où il n'y a point un seul mot intelligible, mais où tout se fait et dit en langue inconnue[1] ? ». La première condition d'un culte raisonnable est que tous soient instruits de la nature et du but du culte qu'ils célèbrent: aussi, à défaut d'un ordre précis de la parole de Dieu, la raison naturelle suffirait à elle seule pour préserver l'Église d'un abus aussi évident. Mais, outre la raison, la parole de Dieu se prononce expressément contre une semblable habitude: les paroles de Paul concernant les prières publiques qui se font dans les églises sont claires et évidentes: « Si tu bénis Dieu seulement en esprit, comment celui qui est du simple peuple répondra-t-il *Amen* à ton action de grâces, puisqu'il n'entend pas ce que tu dis[2] ? » Malgré cela, on en est venu jusqu'à menacer de la prison et des peines les plus sévères ceux qui réciteraient l'oraison dominicale autrement qu'en latin[3]; on en est venu jusqu'à réclamer, comme condition indispensable de la majesté de la prière, ce que saint Paul rejette comme insensé, prétextant que la langue dans laquelle chacun

[1] *Petit traité*, ouvrage cité, p. 554. — *De vitandis superstitionibus*, ouvrage cité, p. 507. — *Inst. chrét.*, liv. III, chap. 20, § 33, ouvrage cité, p. 225.

[2] 1 Cor. XIV, 16.

[3] Un archevêque que Calvin connaissait.

prie est indifférente, pourvu qu'il ait l'intention de prier[1]. « Que nos adversaires, s'écrie Calvin, se moquent tant qu'il leur plaira de notre coutume, des prières que tous adressent à Dieu d'un commun accord dans la langue vulgaire, de nos psaumes, qu'hommes et femmes chantent indifféremment, il nous suffit que du haut du ciel l'Esprit-Saint nous rende témoignage, et qu'il répudie comme indignes les sons confus et sans intelligence qu'on entend ailleurs[2]. »

Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce sujet : ce que nous en avons dit suffit pour nous convaincre qu'aux yeux de Calvin l'Église catholique a faussé l'idée du culte et l'a détournée de son sens véritable. Mais cette analyse a eu pour nous un autre avantage encore : elle nous a révélé le principe qui guidait le réformateur dans l'appréciation des parties qui le composent. Il n'y a pas, selon lui, de culte légitime en dehors de celui que Dieu autorise. L'origine divine : voilà le caractère indispensable de tout culte digne de ce nom ; celui auquel nous pouvons le distinguer de tout autre[3].

Calvin sait qu'il est difficile d'enseigner cela aux hommes, qu'il est difficile de leur persuader que Dieu rejette comme abominable tout ce que la raison humaine ajoute à son culte. Chacun, en effet, admire ses inventions et s'en réjouit : saint Paul lui-même avoue que les cultes d'origine humaine ont souvent une certaine apparence de sagesse[4] ; ils ont, en outre, une

[1] *De necess.*, p. 482.
[2] *De necess.*, p. 483.
[3] *De necess.*, p. 460.
[4] Col. II, 23.

certaine splendeur qui nous frappe et nous charme bien plus que le culte austère et sérieux que Dieu demande[1] : mais le Seigneur reste inflexible, il maintient son droit, il ne veut être servi que d'après les prescriptions de sa parole. A cela il y a deux raisons : la première est que si nous le servons, non d'après notre imagination ou notre volonté propre, mais d'après les prescriptions de sa parole, son autorité est plus complète ; la seconde, que nous ne sommes pas capables de nous servir de notre liberté ; dès que nous la possédons, nous nous éloignons, nous nous égarons toujours plus loin du but que nous devrions atteindre. Aussi les hommes ont beau être persuadés que Dieu les approuve dès qu'ils ont montré quelque zèle pour son honneur; ces paroles, de la bouche même de Dieu, n'en restent pas moins claires et évidentes : « L'obéissance vaut mieux que le sacrifice. » Quand le juge a prononcé, il n'est plus temps de continuer les débats[2].

DEUXIÈME CHAPITRE.

L'IDÉE DU CULTE D'APRÈS CALVIN.

Le principe que nous venons d'établir est la base de toute la théorie de Calvin. En suivant l'enseignement retiré de la Parole divine, il décompose le culte en trois parties distinctes et cependant intimement reliées entre elles : l'*Invocation*, l'*Adoration* et l'*Abnégation*.

Reconnaître en Dieu la seule source de toute vérité, de toute sagesse, de tout salut, ne nous adresser qu'à

[1] *De necess.*, ouvrage cité, p. 478-479.

[2] *De necess.*, p. 461.

lui dans tous nos besoins, avec la ferme conviction qu'il veut nous aider, tel est le fondement du culte légitime de Dieu et la source féconde des louanges et des actions de grâces par lesquelles nous honorons et sanctifions son nom. Glorifier Dieu, c'est l'invoquer; l'invoquer, c'est lui rendre la gloire qui lui est due[1]. Aussi Calvin donne-t-il à ce premier caractère du culte le nom d'*Invocation du nom de Dieu.* Le principe de l'invocation est donc la foi, la confiance dans l'assistance divine, basée tant sur le commandement par lequel il nous appelle à lui que sur la promesse qu'il nous fait d'exaucer nos prières [2], si nous nous adressons à lui par notre unique médiateur Jésus-Christ.

L'Invocation du nom de Dieu ainsi comprise doit avoir une grande place dans l'Église: prêcher la gloire de Dieu, annoncer ses vertus, chanter ses bienfaits et éveiller ainsi dans les cœurs des hommes des sentiments de respect et de gratitude, c'est là un devoir dont l'Église doit sans cesse s'acquitter avec joie et d'une manière digne de la grandeur de Dieu[3].

Si l'homme, en invoquant Dieu, témoigne de la confiance en son divin secours, en l'adorant il confesse devant le monde quel est le Dieu qu'il sert et en qui il espère, quelle est l'idée qu'il se fait de sa nature et de sa majesté[4]. Le caractère principal de l'adoration est donc la pureté: persuadés que Dieu regarde au cœur, qu'il ne prend point plaisir au culte des lèvres ou aux

[1] *De necess.*, p. 460.

[2] *De necess.*, p. 462.

[3] Cf. *De necess.*, p. 474.

[4] *Huic (invocationi) annexa est adoratio qua venerentiam illi magnitudine excellentiaque sua dignam exhibemus.* (*De necess.*, p. 460.)

cérémonies, nous devons protester contre tout ce qui pourrait nous détourner du culte en esprit et en vérité. Mais il a toujours été difficile de convaincre les hommes de cette vérité : déjà les prophètes étaient obligés d'arracher presque violemment les Israélites à la folie qui les poussait à croire que Dieu prend plaisir à de vaines cérémonies ; bien plus, à une époque où un aveuglement semblable s'était emparé des esprits, il a fallu prêcher avec une grande insistance le culte spirituel de Dieu, qui s'était presque éteint dans le souvenir, il a fallu veiller à ce que rien ne remplace les cérémonies vaines qui avaient été écartées, à ce que les cœurs soient toujours plus détachés de ce qui est terrestre et charnel. Sans doute, en comparant la richesse et les pompes du culte romain avec le culte simple et austère des réformés, qui ne croirait qu'il a perdu infiniment? mais cela n'est pas; le vrai culte n'a fait que gagner. En se conformant à la volonté divine et à elle seule, les réformateurs ont ramené la vraie piété, celle qui ne consiste pas dans des pratiques ou des imaginations humaines, mais celle qui repose sur le fondement inébranlable de la parole de Dieu[1]. Les cérémonies, en effet, que sont-elles? quel est leur but? — Elles sont utiles pour provoquer le sentiment religieux, elles sont nécessaires pour manifester notre adoration[2]; mais du moment qu'elles dépassent cette limite, elles deviennent nuisibles, elles remplacent le vide du cœur et ne peuvent que provoquer la colère de Dieu. Du moment

[1] *De necess.*, p. 477.

[2] (*Adorationi*) *serviunt cæremoniæ, tanquam vel adminicula vel instrumenta : ut corpus una cum animo in cultus divini professione exerceatur.* (*De necess.*, p. 460.)

qu'elles ne sont plus l'expression de notre affection pour Dieu, elles ne sont qu'un abus; adorer Dieu de bouche quand le cœur est absent, c'est lui rendre un culte vain. Ce n'est que quand elle est comprise comme nous l'avons définie, que l'adoration est digne du Dieu que nous devons adorer en esprit et en vérité.

Ces considérations nous mènent au troisième principe[1] qui domine les deux autres et leur sert tant de source que de condition. Le vrai culte n'est possible que si nous avons renoncé à nous-mêmes, si nous avons soumis notre vie à l'action et à la direction du Saint-Esprit, ne vivant plus à nous-mêmes, mais à celui qui nous a appelés à une vie nouvelle. C'est là le principe que Calvin désigne par le mot *abnégation*. C'est seulement par l'abnégation que nous devenons réellement capables d'obéir à Dieu, de règler notre vie d'après sa parole, d'éviter en toute chose l'apparence pour ne lui offrir qu'un culte réel, sérieux et saint, auquel il puisse prendre plaisir. N'est-ce pas là ce qui découle de l'avertissement apostolique: ce qui ne vient pas de la foi est péché? Le principe de l'abnégation est aussi l'essentiel pour Calvin; c'est lui qui donne au culte sa valeur, qui le sanctifie, qui le résume, qui le constitue. Qu'importent à Dieu les jeûnes, les pénitences, les macérations? « Ai-je besoin de vos holocaustes?» dit-il par la bouche du psalmiste: c'est le cœur et lui seul qu'il demande; aussi, si nous avons rendu témoignage de notre confiance en Dieu par l'invocation, si notre adoration montre que nous connaissons le Dieu que nous voulons servir, l'abnégation seule pourra prouver que nous nous sommes donnés

[1] *De necess.*, p. 460

à lui sans réserve, que nous ne nous appartenons plus, mais qu'en hommes nouveaux nous sommes à Christ.

Ces considérations nous ont fait jeter un coup d'œil profond dans la théorie du culte de Calvin. Si nous reconnaissons que l'opposition au catholicisme en est la source, nous voyons aussi immédiatement que le grand réformateur ne s'est pas contenté de renverser, de condamner des abus, de détruire des formes, mais que toujours et partout il a relevé les ruines. Il a construit à son Église un temple nouveau, opposant la réalité à l'ombre, la vérité à l'erreur, l'esprit à la forme. Ce qui l'a fait réussir, ce qui a donné une valeur durable à son œuvre, c'est qu'il a saisi et proclamé le seul principe qui pût être érigé, le seul fondement qui pût être posé : la parole de Dieu. Il ne veut introduire ou conserver que ce qu'il peut appuyer sur cette autorité. « Car puisque Dieu ne veut estre invoqué qu'avec foy, et que notamment il nous commande de former nos oraisons à la reigle de sa Parole : finalement, puisque la foy estant fondée en icelle, est la vraye mère d'oraison, sitost qu'on se destourne de la Parole, l'oraison est quant et quant abastardie[1]. »

Mais ici on nous arrête : on nous objecte que nous n'avons analysé d'après Calvin que le culte privé, ou mieux encore la vie religieuse telle qu'elle se manifeste sous sa forme la plus intime : la prière. Nous croyons ne pas nous tromper en rejetant cette objection comme non fondée. Car, d'une part, nous avons emprunté la plus grande partie de nos citations à un traité dont le but est d'opposer le culte réformé au culte catholique,

[1] *Inst. chrét.*, liv. III, chap. 20, § 27, ouvrage cité, p. 219.

et d'autre part, si nous analysons les passages où Calvin parle directement du culte public. nous voyons que les mêmes éléments s'y retrouvent, que la prière y occupe une place essentielle. Il y a plus: c'est en ceci que consiste l'originalité de la manière de voir de Calvin qu'il n'a établi entre le culte public et le culte privé d'autre différence que celle qu'amène nécessairement la substitution de la communauté à l'individu. Le culte public, en effet, ne cesse pas d'être la manifestation spontanée des sentiments qui remplissent le cœur de chaque chrétien, mais seulement grâce à l'accord qui règne entre tous ceux qui sont assemblés pour prier, l'émotion dont le cœur de chaque chrétien est pénétré trouve un écho dans les dispositions de ceux qui prient avec lui.

La manière même dont Calvin justifie le culte public nous en est une preuve: il en fonde la nécessité sur l'ordre même de Dieu, et fait de la prière son essence. «Or, comme Dieu ordonne à tout son peuple de faire prières en commun, aussi il est requis que, pour ce faire, il y ait des temples assignés, auxquels tous ceux qui refusent de communiquer avec le peuple de Dieu en oraison, ne se peuvent excuser sous cette couverture, de dire qu'ils entrent en leurs chambres pour obéir au commandement de Dieu. Car celui qui promet de faire tout ce que deux ou trois étant congrégés en son nom demanderont[1], testifie assez qu'il ne rejette point les prières manifestes, mais que toute ambition et cupidité de gloire en soit hors: et au contraire, qu'il y ait vraie et pure affection au profond du

[1] Matth. XVIII, 19.

cœur[1]. » Calvin ajoute que ce n'est pas le temple qui rend le service valable devant Dieu, mais cela n'ôte en rien sa force au principe établi. — A côté de cet ordre de Dieu, il y a encore une autre raison qui soutient et recommande le culte public : « En commandant d'édifier le temple, Dieu a dressé une bannière pour assembler les fidèles à lui faire l'hommage de leurs prières d'un commun accord[2]; » et en citant les paroles du psalmiste: « Seigneur, la louange t'attend en Sion, et le vœu t'y sera rendu[3] », il montre que les prières de l'Église ne sont jamais vaines ni sans fruit, d'autant que Dieu donne toujours matière aux siens de lui sacrifier et chanter avec joie.

TROISIÈME CHAPITRE.

APPLICATIONS DE L'IDÉE DU CULTE.

Arrivés à ce résultat, il est à la fois important et intéressant pour nous de voir comment Calvin applique l'idée du culte telle que nous venons de l'analyser, comment il a réalisé dans la célébration des services religieux les caractères qui la composent. Nous l'avons vu, c'est la parole de Dieu qui est la seule *norme* qu'il veuille reconnaître; aussi est-ce au Nouveau Testament qu'il emprunte les trois éléments qui doivent constituer le culte public; ce sont: la *Prédication*, la *Prière* (qui comprend le chant), et la célébration des *Sacrements*. Quant aux cérémonies de l'Ancien Testament,

[1] *Inst. chrét.*, III, chap. 20, § 30, ouvrage cité, p. 223.
[2] *Inst. chrét.*, III, ch. 20, § 29, ouvrage cité, p. 223.
[3] Ps. LXV, 2.

nous savons ce que Calvin en pense. Parcourant ces trois éléments, nous allons réunir les données précises que nous avons pu recueillir, soit dans les traités déjà mentionnés, soit dans la correspondance du réformateur.

1. *La prédication.*

Il n'est pas difficile de trouver dans la théorie du culte de Calvin la place qui doit revenir à la prédication. Le culte tout entier doit être fondé sur la parole de Dieu: c'est elle seule qui est la source de la vie religieuse de la communauté comme des individus. La prédication de cette parole devra nécessairement avoir une grande place: elle doit provoquer, elle doit entretenir la vie religieuse, sans elle, cette dernière dépérirait faute d'aliment; elle doit enfin appliquer à la vie les enseignements variés des apôtres et des prophètes. Aussi Calvin n'a-t-il pas hésité à donner à la prédication la place de la messe, il en a fait le centre de son culte. Ce fait à lui seul suffirait pour montrer l'importance que Calvin lui accordait; il est cependant corroboré par un passage de la lettre au protecteur d'Angleterre (22 oct. 1548): «N'amortissez pas l'efficace qui doibt estre à la prédication de l'Évangile; mettez peine tant qu'il vous sera possible que ayt des bonnes trompettes qui entrent jusques au profond des cœurs. *Car il y a danger que vous ne voyez pas grand profit de toute la réformation que vous aurez faicte*, quelque bonne et sainte qu'elle soit, *sinon que ceste vertu de la prédication soit deployée quant et quant.* Ce n'est pas sans cause qu'il est dit que Jésus-Christ frappera la terre par le sceptre de sa bouche, et occira le mé-

chant par l'esprit de ses lèvres (Ésaïe XI, 4). C'est le moyen par lequel il nous veult dompter en destruisant tout ce qui luy est contraire. Dieu veult déclairer sa vertu souveraine en ce glayve spirituel de sa parolle, quand elle est annoncée par les pasteurs[1]. »

Quant au but de la prédication, il est avant tout l'instruction. Comment peuvent-ils croire si on ne les enseigne pas[2]? La Réforme a rendu la Bible au peuple, mais pour qu'elle ne soit pas un dépôt dont il ne sait que faire, pour qu'elle devienne, au contraire, sa nourriture quotidienne, il faut que la prédication la lui explique. C'est cette considération qui amena Calvin à supprimer les péricopes[3]; ce ne sont pas seulement des fragments de la Bible, c'est la Bible tout entière qu'il faut passer en revue. Comme toujours, Calvin appuie aussi son opinion de témoignages historiques en montrant que l'usage qu'il propose a existé dans l'Église ancienne; que ce n'est que plus tard que les péricopes ont été introduites. Mais le mode proposé par Calvin pourrait faire dégénérer le sermon en leçon exégétique; lui-même cherche à obvier à ce danger en ajoutant au premier but de la prédication un second, l'action sur le cœur et la volonté de l'auditeur. Il ne s'agit pas seulement de produire chez lui la connaissance ou l'intelligence des Écritures, il s'agit de l'amener à la confiance en Dieu et à sa crainte, de l'amener à faire des progrès dans la sainteté. Calvin lui-

[1] Jules Bonnet : *Lettres françaises de Calvin*, 2 vol., t. I, p. 271 et suiv. — P. Henry, *Das Leben J. Calvins, des grossen Reformators*, t. II, app. 4, p. 26 et suiv. (p. 35). Hamb. 1833.

[2] Rom. X, 14.

[3] *Defensio contra Westphalum. Tract. theol.*, ed. Gen. 1597, p. 913. *Inepte nulloque judicio (sectiones) factas esse lectio coarguit.*

même ne perdait jamais de vue ce but de la prédication. Dans tous ses discours il applique directement les textes aux besoins des individus comme de la république, soit en exerçant une critique et une discipline sévère, soit en indiquant les vrais remèdes[1].

Nous n'avons que peu de chose à ajouter : Calvin parle rarement de la prédication, il faut plutôt abstraire ses principes de la méthode qu'il suivait. Clair et précis, il recherchait plutôt une idée ou une tournure originale que de briller par le style et la forme ; son langage était noble et bref, bien qu'il ne fût pas toujours exempt de la violence du temps. Ajoutons qu'il tenait à être court ; malgré un débit rendu lent par des asthmes, ses sermons duraient rarement plus d'une demi-heure.

Nous ne pouvons pas passer sous silence un dernier trait qui ressort de la lettre au protecteur d'Angleterre, lettre que nous venons de mentionner. Calvin veut que la prédication soit vive et directe, qu'elle soit un produit passant immédiatement du prédicateur à l'auditeur, il est un ennemi de la prédication lue. Il faut que toute l'individualité du pasteur revive dans le discours ; il faut que le peuple « soit touché au vif, et qu'on sente ce que dict l'Apostre (Hébr. IV), que la parolle de Dieu et un glayve trenchant des deux costés, transpercant les pensées et les affections jusques à la moëlle des os, il faut que l'infidèle lui-même, qui entre dans le temple, en soit saisi[2]. »

Ainsi comprise, la prédication est réellement une

[1] Voy. les discours sur Job. Henry, ouvrage cité, t. II, p. 200 et suiv. App. 9, p. 72 et suiv.

[2] Henry, ouvrage cité, t. II, app. 4, p. 33-34.

action qui ne peut pas rester sans fruit, mais qui doit avoir pour résultat d'amener les hommes à la connaissance et à la pratique des vérités chrétiennes.

2. *La prière et le chant.*

Si la prédication est, d'après Calvin, le centre du culte, la prière, expression plus directe de l'adoration, en est la partie principale. « En nommant son temple maison d'oraison, dit Calvin, il a monstré que la prière est le principal de son service[1]. C'est par le moyen d'oraison que nous avons entrée aux richesses lesquelles nous avons en Dieu, car elle est comme une communication des hommes avec Dieu, par laquelle estans introduits en son vray Temple, qui est le ciel, ils l'admonestent et quasi le somment présentement de ses promesses : afin que par expérience il leur monstre quand la nécessité le requiert, que ce qu'ils ont creu à sa simple parole estre vray, n'a pas esté mensonge ne chose vaine[2]. »

Nous pourrions multiplier ces citations ; celles-ci suffisent pour montrer d'abord l'importance de la prière aux yeux de Calvin, et en second lieu combien peu le culte public diffère pour lui du culte privé. Les conditions de la vraie prière, qui sont indiquées dans le 20e chapitre du 3e livre de l'*Institution*, se retrouvent, quoique moins nombreuses, dans les passages où il parle de la prière dans le culte. La première de ces conditions est que l'homme tout entier prie, que nos pensées, comme notre cœur et notre bouche, s'adres-

[1] *Inst. chrét.*, liv. III, chap. 20, § 29, ouvrage cité, p. 223.

[2] *Inst. chrét.*, III, chap. 20, § 2, ouvrage cité, p. 195.

sent à Dieu : une prière récitée extérieurement, sans que le cœur soit attentif, serait rejetée par Dieu comme une superstition : de plus, la prière doit être l'expression des sentiments de la communauté. Une seconde condition est que nous nous présentions devant Dieu avec humilité, lui avouant avec sincérité nos fautes, et le priant de nous pardonner pour l'amour de Christ. Une troisième, que ce soit *avec foi* que nous venions à lui, ne doutant pas qu'il veut exaucer nos prières si elles sont sanctifiées par l'intercession de notre unique médiateur. Il est à peine nécessaire de mentionner une dernière condition, sur laquelle Calvin insiste pourtant beaucoup : si chaque membre de la communauté doit prier au temple comme s'il était seul, il faut qu'il puisse comprendre et suivre la prière que le pasteur prononce au nom de tous, il faut qu'elle soit faite en langue vulgaire et à la portée de chacun.

Le chant est intimement lié à la prière, il ne constitue pas un élément nouveau dans le culte. Farel l'avait aboli; Calvin, par contre, en entrevoyait la grande utilité; il le réintroduisit, et lui consacra même beaucoup d'attention. « Quant est des prières publiques, dit-il, elles sont de deux espèces : les unes se font par simple parolle, les autres avecque chant. Et ce n'est pas chose inventée depuis peu de temps. Car dès la première origine de l'Église cela a esté, comme il appert par les histoires, et mesmes saint Paul ne parle pas seulement de prier de bouche, mais aussi de chanter[1]. » Nous le voyons, Calvin accorde une certaine importance au chant; cependant il cherche immédiatement à le régler,

[1] *La Forme des prières et chants ecclésiastiques. Corpus ref.*, vol. 34, p. 168-169.

à lui assigner des bornes étroites, afin qu'il ne puisse pas dégénérer. C'est ce qui ressort d'une deuxième citation: «Certes, dit-il, si le chant est accommodé à telle gravité qu'il convient avoir devant Dieu et devant ses Anges, c'est un ornement pour donner plus de grâce et dignité aux louanges de Dieu, et est un bon moyen pour inciter les cœurs et les enflamber à plus grande ardeur de prier; mais il se faut toujours donner garde que les aureilles ne soyent plus attentives à l'harmonie du chant, que les esprits au sens spirituel des paroles... Quand doncques on usera de telle modération, il n'y a nul doute que ce ne soit une façon très saincte et utile: comme au contraire, les chants et mélodies qui sont composées au plaisir des aureilles seulement, ne convienent nullement à la majesté de l'Église, et ne se peut faire qu'ils ne desplaisent grandement à Dieu[1].» C'est en suivant ces principes que Calvin a introduit dès le début le chant des Psaumes. Lui-même en traduisit un certain nombre[2], mais il les remplaça plus tard par ceux de Clément Marot. Certes les mélodies graves et solennelles de Goudimel n'étaient pas faites pour le plaisir des oreilles, mais elles contrastaient avec la musique plus ou moins digne qu'on avait eue jusque-là dans les églises. Henry raconte que la Réformation française dut une grande partie de son influence à l'introduction des Psaumes: ils pénètrent jusque dans les cours de François Ier et de Henri II. On les chantait à Paris avec plaisir, et les efforts de la Sorbonne furent impuissants à en proscrire l'usage[3].

[1] *Inst. chrét.*, III, chap. 20, § 32, ouvrage cité, p. 225.
[2] *Corpus ref.*, vol. 34, p. 211 et suiv.
[3] Ouvrage cité, vol. II, p. 161, app. 8, p. 69-70.

3. Les sacrements.

Au culte proprement dit se rattache la célébration des sacrements. Loin de séparer, comme on l'a dit, la Cène du culte pour en faire un service spécial, Calvin demande qu'elle y soit rattachée. Il demandait souvent avec instances qu'on la célébrât tous les dimanches, aussi souvent que possible, et montra par là qu'il en avait compris la vraie nature.

C'est l'opposition du peuple, et surtout des magistrats, qui le fit renoncer à son idée, mais il exigea qu'on inscrivît au registre du Consistoire, que cette manière d'agir qui réduit la célébration de la Cène aux trois grandes fêtes et à un dimanche de septembre, n'est que provisoire[1]. Ce provisoire a néanmoins duré jusqu'aujourd'hui : espérons que bientôt on remédiera à ce grave défaut. Quant à la cérémonie elle-même, elle doit être simple; «laissant tous ces amas de pompes et cérémonies, la Sainte-Cène pourrait estre ainsi administrée bien convenablement, si bien souvent, et pour le moins une fois en chacune sepmaine... Quant à la façon extérieure, que les fidèles prennent en la main le pain, ou ne le prennent pas; qu'ils en divisent entre eux, ou que chacun mange ce qui lui aura esté donné; qu'ils rendent la coupe en la main du ministre, ou qu'ils la présentent à leur prochain suyvant; que le pain soit fait avec levain ou sans levain; que le vin soit rouge ou blanc, c'est tout un et n'en peut chaloir[2]. » Les cierges, l'encens, les hosties, tout ce qui rappelle

[1] Henry, ouvrage cité, vol. II, p. 210-211.

[2] *Inst. chrét.*, IV., chap. 17, § 43, ouvrage cité, p. 545-546. Cf. *De vera eccl. ref. rat.*, p. 337.

en quelque manière que ce soit les usages catholiques, devaient disparaître sans laisser de trace, conformément au système de Calvin [1]. Cependant il les regarde comme *adiaphora* quand il n'y a pas moyen d'y remédier.

Dans une lettre au peuple de Montbéliard, Calvin recommande un usage qui doit nous étonner de sa part: « Je n'ai rien contre, dit-il, que ceux qui veulent prendre part à la Sainte-Cène se présentent devant le ministre pour être examinés : bien plus, je crois qu'on doit attendre cela de nous. Ce sera là, en effet, le meilleur nerf d'une bonne et sainte discipline de l'Église. Seulement cet entretien ne doit ressembler en rien à la confession catholique : ce devra être une instruction privée, l'occasion de redresser et d'avertir ceux qui ne font pas leur devoir ; enfin de consoler et d'affermir les âmes timides. »

Enfin, Calvin autorise la communion des malades, mais seulement il faut que ce soit une véritable communion, c'est-à-dire que le pain soit rompu dans une réunion de croyants [2].

La célébration du baptême doit être réservée au service de catéchisme le dimanche, ou aux services de semaine. La cérémonie doit suivre strictement l'institution de Christ et être aussi simple que possible. L'eau seule doit être employée : le chrysme, l'exorcisme, l'eau bénite, toutes ces additions humaines doivent disparaître complétement. De même, il doit être absolument interdit aux sages-femmes de baptiser [3].

[1] Voy. la Lettre aux frères de Wesel, J. Bonnet, ouvrage cité, vol. I, p. 418 et suiv.

[2] *Joh. Calvini Epistolæ et Responsa*. Ed. tertia. Hanoviæ 1597. Ep. 51, p. 111.

[3] *Ibid.*, p. 112. — *De vera eccl. ref. ratione*, p. 325.

4. Les cérémonies extérieures.

D'après ce qui précède, on devrait croire que Calvin est entièrement opposé à tout ce qui est cérémonie extérieure. Il n'en est pas ainsi : « Afin que personne ne nous calomnie, dit-il dans son traité *De vera eccl. ref. ratione*, en nous regardant comme par trop moroses, nous qui enlevons si complétement toute espèce de liberté, je veux certifier aux lecteurs pieux que je ne dispute pas au sujet des cérémonies qui servent seulement au décor extérieur et à l'ordre, ou qui sont un symbole et un moyen de nous exciter au respect que nous devons à Dieu[1]. »

Nous avons déjà indiqué plus haut ce que Calvin entend par les cérémonies et quel est le rôle qu'il leur assigne : elles doivent être, non un but, mais un moyen, elles doivent provoquer et manifester notre sentiment religieux, mais non le remplacer.

Personne ne s'étonnera, d'après cela, que Calvin demande qu'il y ait le moins de cérémonies possible, « car nous voyons par expérience quel danger il y a qu'elles n'engendrent superstition[2]. » Il préfère qu'on évite tout ce qui pourrait frapper les sens, et s'il comprend qu'on maintienne les orgues et les cloches, il montre pourtant qu'il préférerait qu'on sût s'en passer complétement[3] : à plusieurs reprises il parle contre les cérémonies que Luther a conservées, il en fait même directement un reproche à Mélanchthon.

[1] Ed. Gen. 1612, p. 322.

[2] Lettre à l'église de Wesel. J. Bonnet, ouvrage cité, vol. II, p. 360 et suiv.

[3] Lettre aux Montbéliardais, p. 112. Lettres lat., ouvrage cité.

Un dernier point contre lequel Calvin s'élève souvent et avec un grand sérieux, ce sont les jours de fêtes. Par là, il entend aussi bien les grandes fêtes chrétiennes, Noël, Pâques, Pentecôte, que la masse de fêtes apostoliques, de jours de saints qui s'étaient maintenus ailleurs[1]. Les considérant comme indifférents, il ne veut pas qu'on brusque les choses, mais qu'on tâche d'amener les protestants par la persuasion à y renoncer[2]. La raison pour laquelle il les rejette est «que quand on cuide servir Dieu en observant certains jours, que c'est une superstition toute contraire à sa parole,» ensuite parce que les fêtes catholiques entretiendraient la superstition[3].

A Genève même il se passa quelque temps avant que la question fût vidée. Plusieurs fois le magistrat les introduisit et les abolit de nouveau : une fois, sur la proposition de Calvin, on décida qu'un service serait célébré le matin, mais que dans l'après-midi chacun pourrait retourner à son ouvrage. Mais cela n'avait pas subsisté pendant longtemps, quand de nouveaux troubles engagèrent le Conseil à les abolir tout à fait, et dès lors elles le restèrent. Calvin avait été plus ou moins étranger à ces mouvements : il ne souffrait cependant en aucune façon de ce qui était arrivé, il trouve seulement que la question est si peu importante, qu'il n'y a pas lieu d'exciter des troubles[4].

[1] Henry, ouvrage cité, vol. II, p. 167, note 1.

[2] Lettre à Mensonius Poppon. Ep. 278, p. 508. Lettres lat., ouvrage cité.

[3] Lettre aux seigneurs de Berne. J. Bonnet, vol. II, p. 29 et suiv.

[4] Lettre à Haller. — Lettres lat., ouvrage cité, ép. 118, p. 240. — *Ego tametsi neque suasor neque impulsor fui, sic tamen accidisse non moleste fero.*

Fidèle à ses principes, Calvin fit disparaître l'autel, gage et place de la présence de Dieu dans le temple, de même aussi le crucifix : il vise à transformer le temple en oratoire, afin qu'extérieurement aussi on voie qu'un esprit nouveau a remplacé l'ancienne idolâtrie, que les réformés s'appliquent à adorer Dieu en esprit et en vérité.

L'ordre du culte.

Il nous reste à voir dans quel ordre Calvin place ces différents éléments dans le service du dimanche : quels sont leurs rapports, leur importance relative, leur lien.

Mais ici nous rencontrons différents facteurs que nous avons négligés jusqu'ici, et qui eurent une influence très-marquée sur la disposition du culte. Au moment où, revenant de Strasbourg, Calvin fut appelé plus directement à s'occuper de la réforme du culte, il trouvait des antécédents ; pendant toute son activité, il fut en présence de puissances avec lesquelles il fallait compter, qui agissaient souvent d'une manière indépendante et dont il fallait respecter l'autorité sous peine de voir ébranler l'édifice qu'il avait mis tant de soin à élever.

Avant l'arrivée de Calvin, pendant qu'il hésitait encore entre les croyances de son enfance et les doctrines nouvelles, Farel avait mis la main à l'œuvre : brisant d'un coup avec Rome, il avait ôté si bien l'idolâtrie du culte qu'il ne restait plus rien que la lecture et la prédication de la parole de Dieu. Le culte ne pouvait pas en rester à ce minimum; Calvin dut créer une forme

nouvelle, donnant raison et à ceux qui abhorraient l'ancienne religion d'autant plus qu'ils lui avaient été plus attachés, et qui voyaient dans chaque mesure nouvelle un pas vers l'ancienne superstition, et à ceux qui, plus éclairés, n'étaient pas satisfaits du cadre étroit de Farel, mais demandaient plus d'aliments pour leur vie spirituelle. C'est en présence de cette position, aussi compliquée qu'importante, que Calvin élabora sa *Forme des prières*[1], basée en grande partie sur la liturgie qu'il avait appris à connaître à Strasbourg et dont la simplicité lui avait convenu.

Tout culte doit se composer de trois parties: la Prédication, la Prière et l'administration des Sacrements. Chaque dimanche on doit célébrer deux services, l'un pour les adultes, l'autre pour les enfants. Le matin, pendant que le peuple s'assemble, un lecteur, soit un étudiant en théologie, soit un ancien, lit une portion des Saintes Écritures, choisie par le pasteur officiant[2]. Le ministre, après l'invocation, prononce la célèbre Confession des péchés, qui est probablement rédigée par Calvin lui-même. Cette prière est suivie du chant d'un psaume, puis vient une prière, dont la forme n'est pas prescrite: elle doit être en rapport direct avec le Sermon, et demander à Dieu la grâce de son Saint-Esprit, afin que sa Parole soit fidèlement exposée à l'honneur de son nom et à l'édification de l'Église, et qu'elle soit reçue en telle humilité et obéissance qu'il appartient.

A cette prière se rattache immédiatement la lecture du texte et le sermon.

[1] *Corpus ref.*, vol. XXXIV, p. 161 et suiv.

[2] Quoique la *Forme des prières* ne mentionne pas cette lecture, elle était introduite déjà du temps de Calvin.

Une prière liturgique assez développée suit ce dernier. Après avoir demandé à Dieu d'exaucer la prière, le ministre continue en demandant avant tout le pardon des offenses au nom de Jésus-Christ et la force de diriger notre vie d'après la volonté de Dieu : elle recommande à sa protection les princes et les seigneurs, — afin que, reconnaissant Christ, le roi des rois, ils le servent et que leurs sujets vivent en paix et tranquillité — et les pasteurs et l'Église, afin qu'ils soient fidèles et qu'elle s'étende et s'affermisse. Puis, après avoir mentionné les pécheurs, ceux qui sont en état de grâce, les malades et les malheureux, la prière termine en demandant à Dieu de protéger tous ceux qui sont présents contre le péché, de les admettre dans son royaume, afin que Christ soit reconnu dominateur sur tous.

C'est ici que finit la prière prononcée tous les dimanches. Elle est suivie du chant d'un psaume et de la bénédiction quand la Sainte-Cène ne doit pas être célébrée. Si par contre elle doit être célébrée, un paragraphe spécial sert de transition, le service n'est point interrompu.

Jusqu'en 1545 le pasteur prononçait, après la prière dont nous venons de parler, le Symbole apostolique; à partir de cette année la communauté tout entière chante ce Symbole pendant que le pasteur prépare les éléments. Puis vient une prière et l'oraison dominicale, suivie des paroles de l'institution et d'une exhortation fort sérieuse, commençant par excommunier tous ceux qui sont indignes de s'approcher de la table sainte, et assurant ensuite tous ceux qui croient que leurs vices mêmes ne les empêcheront pas de recevoir la grâce

promise par Christ. Il ne faut pas nous arrêter à la terre, il faut élever les cœurs en haut où Christ est assis en la gloire du Père.

Après cette exhortation vient la distribution des éléments. D'abord Calvin avait l'habitude de se servir des paroles de l'institution, telles qu'elles nous sont rapportées par saint Paul, mais il nous apprend par une lettre qu'il y avait renoncé parce qu'il ne pouvait pas les répéter à chacun en particulier à cause de leur trop grande longueur, et que si plusieurs passaient pendant qu'il les disait, le dixième à peine recevait ce qu'il voulait, mais personne n'entendait le passage entier[1]. Dans la suite on introduisit la formule : « Prenez, mangez, le corps de Jésus a été livré pour vous. — C'est le calice du Nouveau Testament, le sang de Jésus qui a été répandu pour vous. »

Après la distribution vient une courte prière d'actions de grâces, suivie du cantique de Siméon et de la bénédiction.

Nous ne possédons pas de formulaire pour le service de catéchisme et les services de semaine; probablement il y avait une prière avant et après le sermon, un chant au commencement et à la fin du service.

C'est à l'issue de ces services qu'on célébrait aussi les mariages et les baptêmes : une exhortation et une prière spéciale les composaient.

Le dimanche matin l'ordre du service était donc :

Lecture de la Bible. — Prière (confession des péchés). — Chant. — Prière. — Texte et Sermon. — Prière liturgique. — [Chant et bénédiction.] — Sym-

[1] Lettres lat. ouvrage cité, ép. 361, p. 704. — *Ad quæstionem de quibus dom. Ecclesiæ ritibus.*

bole apostolique. — Prière et oraison dominicale. — Paroles d'institution et exhortation. — Distribution des éléments (pendant laquelle l'assemblée chante un psaume). — Prière (d'actions de grâces). — Cantique de Siméon. — Bénédiction.

Observations critiques.

Tel est le culte que Calvin a établi. Si nous l'embrassons d'un coup d'œil, nous serons frappés d'abord par sa grande simplicité; mais ce n'est pas là un reproche à adresser au grand réformateur. D'abord l'époque à laquelle il commença sa réforme l'exigeait: les nouveaux convertis, encore tout étourdis par le brusque changement, avaient besoin d'un culte dans lequel rien ne rappelait l'ancienne idolâtrie, où il eût été si facile de retomber; ils avaient besoin d'un culte où rien ne parlât aux sens, où tout favorisât, nécessitât même le culte en esprit et en vérité. A ce point de vue nous devons admirer le génie créateur de Calvin, autant que l'énergie de ses convictions, énergie qui le fit triompher de tous les obstacles. Ensuite, cette simplicité est loin d'être pauvre, c'est bien plutôt une simplicité grandiose, qui saisit l'âme, l'élève à la hauteur de l'Évangile, lui fait comprendre et adorer le Dieu qui ne prend point plaisir aux pratiques inventées par les hommes, mais qui demande des cœurs qui se donnent à lui sans réserve. Présentant les vérités chrétiennes sans autre apprêt que la puissance qui leur est inhérente, ce culte nous rappelle involontairement ce mot de Pascal: «L'éloquence vraie se moque de l'éloquence.»

— Ce culte, en outre, nous est une preuve vivante combien le portrait qu'on se plaît à tracer du grand réformateur diffère de ce qu'il a été en réalité. En lisant ses principales œuvres, nous ne remarquons rien de cette sécheresse et de cette aridité qu'on ne cesse de lui reprocher: nous avons senti dans ces pages battre un cœur chaud pour la cause de Dieu, cœur énergique, il est vrai, qui veut le bien avec ténacité, qui ne reste pas en chemin une fois qu'il a reconnu le juste et le bien, mais cependant conciliant alors qu'il s'agit des hommes. Qu'on lise ses lettres aux martyrs français, ses exhortations aux églises qui lui sont chères, ses jugements doux et respectueux sur Luther; qu'on considère son amitié profonde et vraie pour Farel, Viret et Mélanchthon, ses efforts pour reconquérir l'unité de l'Église, et l'on pourra se faire de ce héros du seizième siècle une tout autre idée que ceux pour qui le bûcher de Servet suffit pour effacer tout le reste.

Un deuxième avantage du culte calviniste, non moins grand que celui dont nous venons de parler, c'est son unité et sa symétrie. Il forme un grand tout; la partie liturgique n'est pas séparée de la partie homilétique, l'une appelle et demande l'autre. C'est aussi ce qui a donné à la prière une si grande valeur: elle a vraiment une action, une place prépondérante dans le culte. Elle n'empiète pas cependant sur la prédication, qui occupe, comme elle le devait, la place centrale: ce qui la précède, l'appelle et la prépare, ce qui la suit, en découle et sert à en fixer l'impression. Le chant austère et solennel élève l'âme et la détache de tout ce qui est terrestre et habituel; enfin, le culte culmine (d'après l'idée non exécutée du réformateur)

dans la célébration de la Sainte-Cène, où l'âme s'unit à Christ en annonçant sa mort.

Sous ce rapport, nous croyons que le culte calviniste a un certain avantage sur le culte luthérien, dans lequel la liturgie forme une partie distincte, séparée de la prédication par un chant assez étendu. A défaut d'autre preuve, l'indifférence du public, à l'égard de la liturgie, pourrait en montrer les défauts: peu de personnes y assistent, on ne vient (et c'est là une habitude générale et non locale) que pour le sermon. Le culte réformé, par contre, contient sur un plus petit espace tous les éléments nécessaires: on les suit sans difficulté, et celui qui a assisté n'est pas seulement instruit, il a aussi adoré.

Mais ici se présente une autre question: ce culte tel que Calvin l'a institué, devons-nous le réintroduire? A cette question nous répondons par un *non* formel. Tant du côté luthérien que du côté calviniste nous protestons contre un retour pur et simple au passé. La Réforme a donné l'impulsion d'un mouvement qui dure encore aujourd'hui, elle nous a montré un idéal auquel nous ne sommes pas encore parvenus. Vouloir fixer ses résultats comme définitifs, c'est méconnaître l'essence du protestantisme, c'est oublier que l'homme n'est jamais infaillible, quelle que soit d'ailleurs sa grandeur. — Remarquons d'abord que Calvin lui-même n'a pas voulu imposer son culte aux Églises comme une règle invariable: «Touchant les cérémonies, écrit-il aux Seigneurs de Berne, parce que ce sont choses indifférentes, les églises en peuvent user diversement en liberté. Et quand on serait bien advisé, il serait quelquefois utile de n'avoir point une confor-

mité tant exquise, pour montrer que la foi et la chrétienté ne consiste pas en cela ; et ailleurs il enjoint aux habitants de Montbéliard de ne pas repousser une forme sous prétexte qu'elle n'est pas usitée dans d'autres églises, parce que nous ne sommes pas encore parvenus à la perfection.»

Observons en outre que les temps ont changé. Le caractère dominant du culte calviniste est, comme nous l'avons vu, l'opposition au catholicisme. Cette opposition n'est plus nécessaire de nos jours, où les cultes sont si nettement séparés, et où les protestants ne comprennent plus les cérémonies pompeuses de nos cathédrales.

Mais il y a plus. Nous ne pouvons pas nous empêcher de croire que la tendance qui se manifeste dans la manière dont Calvin a compris et établi le culte est exagérée. En cherchant à ramener tout à la norme de la parole de Dieu, en ne voulant et n'adoptant pas d'autres éléments que ceux qu'elle autorise, il a plutôt rompu avec l'église qu'il ne s'est appliqué à la réformer. Vivement frappé des abus de l'Église romaine, de la corruption de sa doctrine et de son culte, il a été insensible aux traditions glorieuses de la pensée et de l'art qui vivaient encore au sein des coutumes et des rites, bien que défigurées par la superstition ; c'est ainsi qu'il a été amené à rejeter des éléments qui, loin de nuire au culte, nous semblent lui servir d'ornement et de secours.

Une autre circonstance qui nous paraît grave, c'est que le culte calviniste dépend trop de l'individualité du pasteur. Si à Genève, si sous les yeux du réformateur, son culte n'est ni sec ni froid, c'est à l'ascendant de

sa puissante personnalité, à sa profonde vie religieuse qu'il faut l'attribuer; partout où ses principes se sont développés indépendamment de son action directe, les défauts précités apparaissent d'une manière irrésistible. La réforme de Knox et le culte des puritains sont une application et non une exagération de ses théories.

Aussi, si nous croyons le culte calviniste plus approprié qu'aucun autre à nos besoins, si nous sommes jaloux de maintenir le principe qu'il a mis en lumière avec une si rare énergie, nous ne pouvons nous empêcher de croire qu'il a besoin, pour répondre aux exigences actuelles, d'être à la fois développé et enrichi.

Comment ce développement devra-t-il se faire? c'est là une question à laquelle on ne peut pas répondre *a priori*; c'est l'expérience et elle seule qui pourra guider l'Église dans l'agrandissement de son culte. Nous ne pouvons donc qu'appeler l'attention sur quelques points qui pourraient, selon nous, contribuer à en rehausser l'éclat ou à le rendre plus propre à satisfaire tous les besoins.

Un premier point consiste dans l'introduction de services nouveaux, dans lesquels l'un des deux éléments qui ressortent moins dans le culte du dimanche soient plus accentués des services de prière et de chant. C'est là un moyen qui servirait à obvier au défaut, mentionné plus haut, de la prédominance trop absolue du prédicateur.

Un autre point assez important consisterait à accentuer davantage les grandes fêtes chrétiennes, d'appeler sur elles l'attention des fidèles, d'en faire de grands centres vers lesquels tout tendrait; en un mot, d'imiter ce qu'on appelle l'année ecclésiastique. Il y a déjà un certain nombre de communautés qui l'ont adoptée;

il serait bon qu'on l'introduisît partout. Les cycles de Noël, Pâques et Pentecôte, remettant sans cesse sous les yeux des membres de l'Église les grands faits chrétiens, serviraient aussi à les lier entre eux, à favoriser la piété individuelle.

Il n'est pas nécessaire de dire qu'il serait à souhaiter que les cantiques devinssent toujours plus généralement une possession de l'Église réformée tout entière. Espérons surtout que la poésie religieuse se développera en France, que, sans s'appuyer sur l'Allemagne, elle produira spontanément des « cantiques nouveaux[1] » à l'honneur et à la gloire de Dieu, qu'un grand nombre de poëtes s'engageront dans la voie que leur ont tracée les Vinet et les Ad. Monod.

Puissent enfin les cloches et les orgues obtenir aussi une place incontestée dans les temples: s'il est vrai qu'on peut s'en passer, il n'y a plus danger de nos jours qu'ils deviennent des éléments de superstition, et il faut que l'art, lui aussi, soit toujours représenté de plus en plus dans l'Église, qu'il en devienne le patrimoine et le serviteur. C'est là en même temps sa limite; ce n'est que quand il se met au service de l'édification qu'une place lui revient dans le culte.

Mais ne nous y trompons pas; ce ne sont pas les cérémonies extérieures, ce ne sont pas les éléments venus du dehors qui feront naître ou qui entretiendront la vie dans l'Église. Quelle que soit l'importance d'un culte riche et bien organisé, ce n'est pas là « *la seule chose nécessaire.* » La seule chose qui puisse vivifier l'Église, c'est la prédication de Jésus-Christ, du seul nom qui soit donné aux hommes pour être sauvés.

[1] Ps. XCVI, 1.

Un culte plus étendu pourra être un besoin pour une Église où la vie religieuse est déjà développée, il répondra d'avantage aux exigences de la conscience religieuse. Mais là où cette vie n'existe pas, là les cérémonies les plus magnifiques, les temples les plus beaux, les chœurs les plus parfaits ne serviront qu'à en rehausser la tristesse et le vide. Or la vie, l'homme ne peut pas se la donner à lui-même; elle est un don de Dieu, c'est son Esprit, qui souffle où il veut, qui la produit dans l'Église. Si donc nous voulons offrir à Dieu un culte qui lui soit agréable, commençons, comme le demande Calvin, par remplir les conditions que Dieu lui-même a posées à notre salut; commençons par renoncer à nous-mêmes, à nous donner à lui sans réserve, et alors approchons-nous de lui avec la prière de ses apôtres: Seigneur, enseigne nous à prier!

Vu le président de la soutenance,
C. SCHMIDT.

Permis d'imprimer.
Le Recteur, A. CHÉRUEL.

Strasbourg, le 15 juillet 1869.

THÈSES.

I.

Le christianisme s'adresse avant tout au cœur et non à la raison. La meilleure apologie n'est donc pas celle qui essaie de prouver au moyen de la logique la vérité ou les avantages de la religion chrétienne, mais celle que fournira un homme qui en rend témoignage parce qu'il en a éprouvé les effets.

II.

Les confessions de foi du seizième siècle ne veulent pas être une *norma fidei* pour tous les temps. A côté de vérités tirées des Saintes-Écritures et par conséquent inébranlables, elles contiennent des dispositions humaines d'une valeur transitoire. Elles contiennent trop pour la vie et trop peu pour la théologie. Vouloir y revenir sans modification, c'est méconnaître d'un côté les progrès que le fidèle doit faire dans la connaissance; de l'autre, renier le principe posé par saint Paul, Gal. V, 1.

III.

L'esprit qui a dicté le Nouveau Testament est le même que celui qui a inspiré l'Ancien. Pour bien comprendre la valeur de ce dernier, il faut se garder d'un côté de vouloir y retrouver le Nouveau tout entier; de l'autre, se souvenir que Christ a dit (Jean V, 39): Sondez les Écritures, elles rendent témoignage de MOI.

IV.

Le but d'un bon recueil de cantiques n'est pas celui

d'être une œuvre littéraire ou historique, mais de répondre aux besoins religieux de la communauté.

V.

Nos convictions théologiques et surtout celles qui concernent la personne de Christ ont une profonde influence sur notre vie.

VI.

Il n'y a pas de contradiction entre Jacques et Paul au sujet de la foi : la différence est que, tandis que Paul appuie sur sa source et sa nature, Jacques a plutôt en vue ses résultats et ses développements.

VII.

Bien que la naissance et les doctrines fondamentales des sectes puissent rendre l'Église attentive à des lacunes et aux développements insuffisants ou fautifs de sa dogmatique, l'universalisme de l'Église répondra toujours mieux à l'esprit du christianisme que le particularisme et l'individualisme des sectes.

VIII.

L'union entre les croyants de l'Église luthérienne et réformée est si réelle et si immuable qu'une union extérieure, effaçant les différences de doctrine, est aussi inutile que pernicieuse. Ce qu'il y a de plus vicieux, c'est une union décrétée et maintenue de force par l'État.

IX.

Le but des évangiles synoptiques, aussi bien que de Jean, n'étant pas de nous donner une biographie de

Jésus ou une narration complète de ses actes, les efforts faits pour reconstruire une *vie de Jésus* ne nous semblent pas devoir aboutir.

X.

Le but tout entier des évangiles est contenu dans le passage Jean XX, 31.